ADVIS AVX TROIS ESTATS DE CE ROYAVME,

Sur les bruits qui courent à preſent de la Guerre Ciuille.

Iouxte la coppie Imprimee à Paris par PIERRE CHEVALIER.

1614.

Aduis aux trois Estats de ce Royaume, sur les bruits qui courent à present de la Guerre Ciuille.

MEssieurs, il court maintenant vn bruict que Monseigneur le Prince de Condé mal satisfait de la Cour pour des causes secrettes, en est party, & s'est associé auec d'autres Princes & Seigneurs de ce Royaume, & tous ensemble se sont depuis peu de iours assemblez à Soissons, d'ou l'on publie par tout (ie ne veux pas asseurer que ce soit de leur part) car ie les cognois trestous, aymant trop leur honneur pour se forger legerement des mescontentemens & se d'es vnir en ceste saison, qu'ils demandent entre autres choses la destitution de quelques Officiers, la recerche des financiers, le soulagement du public, & vn meilleur ordre au maniment des finances & autres affaires du Roy, c'est vn pretexte digne de donner des ombrages, & auquel vn chacun de nous deuroit ouurir l'oreille & prester son consentemẽt, puis que l'on dit, qu'vn premier Prince du sang recherche que nous luy ayons cette obligation qu'il y veut interesser & mesmes (comme il est tres- certain) que nostre necessité ne peut quasi plus endurer de delay. La

France qui a iadis esté pour sa legitime liberté le miroüer des autres nations, est maintenant par vne diuine punition molestee de toutes sortes de subjections : Mais quelle imprudence seroit ce de s'embarquer dans les mauuais vaisseaux durāt que le temps se prepare à l'orage & à la tempeste ? & quel moyen de bien esperer de telles entreprises ? puis que le Roy & la Royne Regente qui sont nos pillotes ne le trouuent pas bon, & en ont fait vne despeche à Messieurs les gouuerneurs des Prouinces, que ie vous ay icy mise affin que vous y faictes consideration,

Ce 14. Feburier, 1614.

Au Clergé.

PRemierement, Messieurs les Ecclesiastiques, prenez garde à ceste despeche il n'y a pas vn de vous qui ne sçache de poinct en point les articles de la derniere Ligue pour ne vous parler de plus loing, qui fust faite par plusieurs Princes & au deceu du Roy à Perōne en l'annee 1584. lesquels estoiēt si specieux, plausibles, & fauorablement receus & embrassez de tout le monde, qu'il sembloit (principalement à ceux de vostre ordre) que l'Ange de Dieu deuoit promptement exterminer

celuy

celuy qui contrediroit à leur progrez. Qu'en eſt il arriué apres quatorze ans de guerre barbare & inteſtine & ſans intermiſſion, quelque prudence & deſpence que les Papes le Conſiſtoire, la pluſpart des Princes de l'Europe,& preſque vn chacun de vous autres y ayez apporté,rien comme vous ſçauez, que l'aduancement de l'hereſie ; la demolition des Temples, pluſieurs communautez priuees du ſeruice Diuin, le chaſtiment honteux de quelques Religieux,la mort precipitee des principaux chefs & autheur d'icelle, la pauureté de tout le Clergé de France par la vente de voſtre temporel ; & vne telle confuſion en l'adminiſtration de vos affaires par les Economes ſpirituels & temporels pour les Titulaires abſents ; que les procez en durent encores au grand Conſeil, & ailleurs. C'eſt par miracle que ces malheurs ſont paſſez & ont eſté abolis,non ſans eſtonnement par la generoſité du feu Roy d'heureuſe memoire, qui a redreſſé les Autels, & remis la Meſſe en vne douzaine des plus fortes villes de Frãce pour le moins, ou il y auoit trente ans & plus qu'elle en eſtoit oſtee,vous meſmes auez eſté remis en vos Benefices & maiſons d'où le Canon vous auoit chaſſez, tous ces deſordres eſtoyent deriuez de ladite Ligue,ſource fatale de nos maux,qui

rendoit la France si debile, que si sa Majesté eust tãt soit peu flechy aux efforts qui luy ont esté faits à son aduenement à la Couronne, nous estions à present estrangers dans nostre patrie, mais sadite Majesté bien assistee du S. Esprit, & bien seruie de ses bõs seruiteurs, traita auec ses suiets desuoyez de son obeïssance, & auec les estrangers és annees 1596. & 98. à la conseruation duquel traité il vous a singulieremẽt obligez pour les raisons cy dessus, & pour vous y auoir compris autant fauorablement que vous auez peu desirer, tãt pour vostre soulagement, que pour la cõtinuation de vos authoritez & franchises. Or Messieurs en recompense des peines de ce grand Prince, il vous a laissé ce precieux tresor de la Paix, qu'il a acquise auec son propre sang eu particulier depost, afin d'ayder de vostre part, cõme premiers membres de ceste Monarchie Françoise, à la conseruer soigneusement, faites y donc vostre deuoir par vos pietez & bonnes instructions, en prenant le bas aage du Roy, pour vn tres-ample subiet d'exercer vostre fidelité, & rendant au fils l'amour que vous deuiez au Pere, rendez aussi à vostre pays, ce que vous luy deuez, imitant en zele & prudẽce vos deuanciers, afin qu'à vostre imitation vn chacun se puisse ranger à son deuoir.

A la

A la Nobleſſe.

MESSIEVRS de la Nobleſſe, honorez les Princes à cauſe de leur qualité, qui eſt la plus apparente qui ſoit parmy les hommes,& ſi vous auez l'honneur d'eſtre bien aupres d'eux, ne vous en retirez iamais : Si vous ne cognoiſſez clairement qu'ils vueille faillir & decliner à leur deuoir enuers le Roy leur ſouuerain Seigneur & le voſtre : car en ce cas la neceſſité de l'Eſtat vous diſpence de voſtre foy, Vous Meſſieurs qui eſtes le nerf de cet Eſtat,ſa force & ſon bouclier; Vous eſtes vous bien trouuez durãt ladite Ligue, d'auoir couru toute la France auec vos armes ſur le dos& en la Cõpagnie des eſtrãgers pour le ſouſtien de quelques vns deſdits Princes & pour leur ſeruice particulier, oubliant imprudemment celuy que vous deuiez à voſtre Roy & à ceſte Couronne,voſtre hõneur en eſt-il acreu?vous ou vos Enfans vous eſtes vous eſleuez aux premiers grades de l'Eſtat ? vos noms en ſont ils plus illuſtres?vos biens ſont ils augmentez, vos debtes ſont elles aquitez ? n'auez vous pas pluſtoſt empiré qu'amendé voſtre condition? Ceſte derniere Paix cõclue à Veruins au mois de May 1598.ne vous a elle pas fait repẽtir du paſſé & cognoiſtre notoiremẽt qu'il n'y a que blaſme,

blaſme, reproche, apprehenſion, & infamies pour les rebelles & factieux, cela vous a auſſi appris par experiẽce qu'il n'y a infortune plus extreme & que l'on doyue plus redouter que celle qui ſepare & eſloigne les enfãs de l'obeïſſance du pere, & la Nobleſſe de celle de ſon Roy, Quãd cela arriue, la Iuſtice Diuine permet que les vengeances s'exercẽt ſans exception d'aage de parenté, ny de qualité, par inhumains aſſaſſinats, dont vne partie des principales races de voſtre corps eſt eſteinte, ſurpriſes, ſieges, demolitions, & bruſlement de maiſons, rauiſſement, & violement de filles & femmes, pillage de vos biẽs, les campagnes delaiſſees en deſerts & rougies de voſtre ſang, la famine publique dõt la memoire nous eſt ſi freſche & preſente, que ſi vous cognoiſſiez bien ce que vous eſtes & ce que vous pouuez, prenãt garde au paſſé & au preſent il n'y a perſuaſion, pretexte ou ambition de qui qui viue, qui vous puiſſent iamais tromper ny faire oublier que la plus meſchante condition des humains eſt d'auoir des diſputes domeſtiques, & anatheme qui les ſuſcitera. Ces Princes que vous auez tant aymez, que vous auez ſuyuis & couru ſi longuement leur fortune, ne vous ont ils pas abandonnez en faiſant leur accord auec le Roy, horſmis les abolitions qu'ils ont

fait

fait obtenir à quelques vns, ont-ils eu autre soin de subuenir à tant de ruynes que vous auez souffertes en vos maisons par quelques honestes gratifications, Lors que vous auez eu affaire d'eux pour appaiser vos querelles dont vous n'estes que trop fournis ou pour vos procez ciuils ou criminels, ou quelques autres occasions, ne vous ont ils pas delaissez ou froidement assistez, si vous auez quelquefois recerché leur appuy aupres du Roy pour quelque Gouuernement, Capitainerie, Lieutenãce ou autres biens-faits, n'auez-vous pas esté plus cõtent de l'accueil que sa Majesté vous a fait, de sa franchise & liberté de parler à vous, de sa felicité à octroyer vos demandes, que vous n'auez esté satisfaits d'eux qui ne vous presentoyent que par maniere d'acquit: en fin Messieurs tel suport & amitié que vous auez eu cy deuant desdits Princes, vous ne les deuez pas esperer autres à l'aduenir, Pourueu qu'ils cõtentent leurs passions, & qu'ils cherchent par vostre assistance leur fortune, ils n'ont aucun soing de ce qu'il pourra arriuer en vostre particulier, ils vous caressent s'ils ont a vous employer, & si vous les priez ils vous mesconnoissent, ils n'ont point d'Ange pour ouurir les portes lors que vous estes prisonniers pour l'amour d'eux, ils mettent vos testes sur vn

B

eschaffault pour garentir les leur. Vn Marechal de France grand Capitaine s'il en fut iamais y a mis depuis peu la sienne, pippé par des estrangers; que le Roy face cõfisquer vos fiefs,ils ne vous bailleront pas de leur bien en recompense du vostre perdu,vn premier President d'vne Cour Souueraine est presque reduit à l'aumosne, lequel fait moins de pitié à ceux qui sont cause de sa pauureté qu'aux autres, outre ce que dessus, representez vous Messieurs que le Roy est mineur, qu'il na que treize ans tantost accõplis, que vous estes ses Tuteurs & conseruateurs naturels, & partant que vostre seruice ne luy doit iamais mãquer, tant en ceste consideration que pour l'estroite obligation qu'vn chacun de vous doibt auoir à la memoire de ce grãd Capitaine le feu Roy son Pere, qui par sa vertu & courage incõparable a fait acquerir à la plus part de vous autres,les armes à la main en pleine campaigne, à la veuë de Paris & ailleurs contre les rebelles & estrangers,l'honneur d'auoir esté le salut de vostre pays,soyez le encores maintenant selon les occurrences, de peur que ce los ne perisse. Au reste puis qu'en nos actions priuees, nous ne voulons point de commandement expres n'y particulier de personne en tout ce que nous voyons pour nous de l'vtilité & du pro-

fit

fit, estant en cela maistres de nostre conduitte, faites en de mesme, tesmoignés vostre generosité sans attendre des prieres ou des remonstrances du Roy, & vous gardés sur tout que quelque pretexte qu'on pourroit aduancer ne vous separe ou desbauche de vostre deuoir, voyez soigneusement la lettre que la Royne regēte vous escrit, & fuyés toutes autres recerches, comme escueils tres-perilleux, Ie sçay cōme vous, que nous auōs à nous plaindre de ce que la vertu, l'experiēce, les seruices & mesme la fidelité sōt sans estime & mal recompensez à cause de la venalité & cōmerce de toutes les charges de ce Royaume, qui est vn mesnage ou auarice que les guerres passees de la Ligue, du bien public, & de la reformation, en la conduite des affaires nous ont vallu, & en sçauez tres-bien la cause, toutesfois procedons en nos plaintes cōme nos predecesseurs nous ont appris, presentons nous auec de tres hūbles Requestes, lors que nous aurons l'honneur d'estre conuoquez, comme sa Majesté Regente nous en a fait l'ouuerture par sadite lettre, & nous asseurons qu'elles seront volontiers veuës & cōsenties par le Roy, sadite Majesté Regente, & Nosseigneurs du Conseil, pourueu qu'elles soyent modestes & raisonnables : Ce n'est pas à nous à constituer

vne reformation ou vn ſoulagement, mais à le requerir & deſirer, & ſuyuant ce chemin nous ne pourrons iamais nous fouruoyer.

Au Peuple.

PEuple, ie vous diray que l'obligation que i'ay a leurs Majeſtez pour leurs gratifications, ne m'a fait ny au Clergé, ny à la Nobleſſe, ny à vous autres, eſcrire toutes les precedentes & ſubſequentes conſiderations : Car pour ma fortune:

Collatus ſum in obſcuris ſicut mortui ſæculi:

Ains comme ſubiect tref humble de leurs Majeſtez, Inthimement affectionné à ma patrie, & apprehendant que nous ne ſoyons a l'aduenir, comme nous auons iadis eſté la riſee & la pitié de tous nos voiſins, & meſmes des Barbares, m'ont induit a contribuer à la continuation de la paix, ce qu'vn bon & naturel François y doibt : Vous eſcoutez attentiuemẽt tout ce qui ce dit des affaires d'auiourd'huy, & apprehendez grandement les allarmes que l'on vous en donne, ie vous aſſeure que c'eſt auec raiſon, & vous aduiſe que vous eſtes les plus intereſſez, & ſi vous ne trauaillez à bon eſcient à eſteindre ce feu tandis qu'il

s'allu

s'allume ou qu'il se couue, vous en serez les premiers embrasez, & seruirez s'il croist d'auantage comme vous auez autresfois faict, de matiere pour le faire durer : Iugez tous les inconueniens qui en peuuent arriuer, & vous asseurez que comme peuple vous serez aux champs & dans les Villes la butte ou se frapperont les coups de collere & d'insolence, de l'amy & de l'ennemy, du François & de l'Estranger, souuenez vous que le mespris que vous auez fait par le passé de l'authorité Royalle, le respect & la creance que vous auez euë aux chefs de party qui vous auoyent fermé les yeux, & subornez par leurs blandices & pretexte de Religion ou de bien publicq, & nous auoyent prodigieusement diuisez, ont fourny dargument à toutes les Tragedies qui se sont passees en France & à nostre veuë, dōt il vous est demeuré comme aux autres par leur longueur & vostre opiniatreté des playes tres mal aysees à guerir, ausquelles il y a neātmoins quelque amandement par les salutaires remedes qui y ont esté apliquez par le feu Roy tres excellent Medecin, d'auoir comme il a fait, sauué la vie à nostre païs, & recouuert comme grand Capitaine cette Monarchie perduë, lesquels continueront si Dieu plaist par sa Majesté, si seulement vous demeurez

constamment ſes fidelles ſubjets & ſeruiteurs: & pour vous y aſtraindre touſiours d'auantage, repreſentez vous deuant les yeux vos miſeres paſſees, les labeurs infinis, les perils, & la clemence de HENRY IIII. duquel l'on peut dire,

Quæris Henrico parem
Nemo eſt niſi ipſe.

Et que LOVYS ſon Fils n'a fait nul deſplaiſir à aucun de vous autres, & lequel pour noſtre bon heur aproche de l'aage qu'il pourra faire du bien à tout le monde,& ſe faire craindre, & punir les ſeditieux : Ce faiſant vous quitterez bien toſt les armes que vous auez à la main qui ne vous font que desbaucher de voſtre trauail & aduorterez les deſſeins qu'on pourroit former ſur voſtre facilité & inconſtance accouſtumee, il c'eſt offert des occaſions d'alterer la paix depuis la deplorable mort de ce grand Prince HENRY IIII. que Dieu abſolue : ſi la Royne Regénte ne ſi fuſt courageuſement & ſagement opposee : iuſques à preſent nous en ſommes en poſſeſſion par ſon ſoing & vigilence,ne ſoyez pas de voſtre part ſi inconſiderez d'en perdre la jouïſſance, & tous enſemble renonçans à toutes

mauuaiſes pratiques rendons nous capables du repos ou nous ſommes, acquis par tant de ſang. Premierement par nos bonnes prieres enuers Dieu, à fin qu'il conſerue le Roy, duquel par moyens humains deppend le ſalut de nous tous, par correction de noſtre vie, & puis apres par vne obeïſſance & fidelité exemplaire enuers leurs Majeſtez, à fin que ce floriſſant Royaume ne ſe deſchire ou diſſipe de noſtre temps, & que nous ne ſoyons point accuſez par noſtre poſterité, d'auoir eſté miniſtres ou adherans à de ſi pitoyables effets, qui peuuẽt arriuer d'vn renouuellement de trouble, ou trop negligens, comme nous pourrions reprocher à nos peres de n'en auoir pas ſçeu arracher les racines des le commencement. Cõme vous voyez il ny eut iamais regence plus exempte de guerre & moins garnie de teneurs de chemins pour empeſcher le commerce, & d'aller & venir ſeurement que ceſte cy, aydons treſtous de cœur & d'entiere affection à ſa Majeſté regente, de continuer de bien en mieux : elle vous eſcrit la lettre ſuyuante à laquelle vous vous arreſterez ſans cercher autre party.

Aux

Aux Officiers de la Couronne.

Vous Nosseigneurs les Officiers de la Couronne & de la Iustice, qui estes l'œil, la bouche & la main de nostre Prince, & le piuot de l'Estat, donnez de bons Conseils à sa Maiesté sur toutes les occurrences qui se presenteront, gardez bien de deffaillir à vous mesmes, faites exactement obseruer les Loix & Ordonnances de cette Monarchie, & chastiez par les mesmes Loix tous ceux qui y contreuiendront, sans exception n'y acception: car ordinairement la punition de quelques peruers & meschans, asseurent les gens de bien, & vrais François, & donnent terreur aux autres.